

Certifiés conformes

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ			FL	1 235 853
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	8 135	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	25 106	
	Autres produits (1) (11)			FQ	24	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 269 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	477 277
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	8 340
	Salaires et traitements *				FY	563 184
	Charges sociales (10)				FZ	92 010
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	46 167
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	159	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 187 138	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	81 981
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	50
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	50	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	536
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	536	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(486)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	81 494

Certifiées conformes

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2BHL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 865		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	73 866		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	77 731		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	144		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 353		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	39		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 536		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	75 195		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	36 044		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 346 900		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 226 254		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	120 645		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	25 106	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		58 576
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A5			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	9 163		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	9 163		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A9	58 576		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
AMDNEDES PENALITES			Charges exceptionnelles		144	
PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS + AMTS EXCEPT			Produits exceptionnels		73 866	
VNC ELTS ACTIFS CEDES					2 353	
PRODUTIS DIVERS					3 865	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures			
			Produits antérieurs			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

"Certificats conformes" 

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2BHL		1 2				
Adresse de l'entreprise 8 ROUTE DES CIMES 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 5 1 4 2 6 9 8 0 2 0 0 0 3 9			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 3				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	26 775	AG	20 371	6 404	
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	168 860	AS	100 223	68 637	
	Autres immobilisations corporelles AT	203 161	AU	134 315	68 845	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU	15 000	CV	14 456	544	
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH	7 929	BI		7 929	
TOTAL (II) BJ		421 725	BK	269 366	152 359	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	785	BW		785
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	209 235	BY	6 300	202 935
		Autres créances (3) BZ	8 904	CA		8 904
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	100 000	CE	
Disponibilités CF	1 037 589		CG		1 037 589	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	23 921	CI		23 921	
	TOTAL (III) CJ	1 380 433	CK	6 300	1 374 133	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 802 158	IA	275 666	1 526 493	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 2BHL

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	588 965
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 645
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	764 610
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 468
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	70 395
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 746
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 000
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	487 273
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	761 883	
(V)	Ecart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 526 493	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	733 426	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

2BHL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 8 Route des Cimes
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
514 269 802 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 120 645,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 120 645,49 euros
→ Une somme de120 000 euros
à titre de dividendes, soit 240 euros par part sociale,
→ Et le solde, soit la somme de645,49 euros
affecté sur le compte « Autres Réserves ».

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} octobre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 480 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 119 520 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/03/2022 : 100 000 euros

Exercice clos le 31/03/2021 : 60 000 euros

Exercice clos le 31/03/2020 : 60 000 euros

**Certifiée conforme
La Gérance**

